

Guide de l'utilisateur de Connexion HOOPP

Avril 2012

Introduction.....	3
À propos de Connexion HOOPP	3
Onglets Connexion HOOPP – Aperçu	3
Comment accéder à Connexion HOOPP.....	5
Comment s’inscrire en tant que nouvel utilisateur.....	6
Modes de correspondance.....	7
Comment voir vos renseignements personnels	9
Renseignements pour les participants actifs et les titulaires d’une rente différée	10
Renseignements pour les participants retraités	11
Opérations de retraite.....	18
Choisir les modalités de votre retraite	23
Autres considérations	24
Renseignements pour les retraités	25
Opérations de rente	27
Nous joindre	29

Introduction

Le présent Guide de l'utilisateur vous explique comment utiliser Connexion HOOPP pour accéder en ligne aux renseignements portant sur votre rente et les mettre à jour. Les options et écrans de Connexion HOOPP varient selon que vous êtes un participant actif du HOOPP ou un retraité. Cela est dû au fait que les opérations que vous pouvez ou avez besoin d'effectuer changent à partir du moment où vous prenez votre retraite et touchez une rente du HOOPP. Le présent guide est divisé en sections, à savoir les instructions pour tous les utilisateurs, pour les participants actifs et les titulaires d'une rente différée et pour les retraités, afin que vous puissiez consulter la ou les sections qui s'appliquent à vous.

À propos de Connexion HOOPP

Connexion HOOPP est le premier site transactionnel réservé aux participants et aux retraités du HOOPP. Ce site permet aux participants de vérifier et de mettre à jour leurs renseignements personnels, de produire des estimations de revenu de retraite, de demander de recevoir des documents et même d'entamer le processus de départ à la retraite, le tout électroniquement et de façon sécurisée.

Connexion HOOPP vous permet d'accéder de façon sécurisée à des renseignements personnalisés concernant votre rente et d'effectuer des opérations, mais hoopp.com demeure notre site Web public accessible à tous. Hoopp.com demeure votre centre de ressources (documentation, formulaires, concours, sondages, nouvelles et autres outils à l'intention des participants).

Navigateurs pris en charge

- Microsoft® Internet Explorer, version 7.0 ou une version supérieure
- Mozilla Firefox, version 3.5
- Safari – version 4.0
- Google Chrome – version 2.0

Paramètres du navigateur et plugiciels

Ce site fonctionne correctement lorsque JavaScript™, les témoins et le protocole de sécurité SSL permettant le chiffrement de 128 bits ou une version supérieure sont activés. Connexion HOOPP exige que vous utilisiez un navigateur à chiffrement de 128 bits ou plus pour ouvrir une session dans Connexion HOOPP. Si votre navigateur ne prend pas en charge le chiffrement requis, vous recevrez un message vous disant que vous n'avez pas le niveau de sécurité vous donnant accès au site et des renseignements sur la façon de mettre à jour vos paramètres pour pouvoir ouvrir une session. Ce niveau de chiffrement vise à vous protéger.

Vous aurez besoin d'Adobe® Acrobat® Reader pour visualiser certains documents.

Onglets Connexion HOOPP – Aperçu

Certains onglets sont affichés sur la page d'accueil de Connexion HOOPP, mais tous les onglets ne s'appliquent pas à tous les utilisateurs. Les sections auxquelles vous pouvez accéder varient selon que vous êtes un participant actif ou titulaire d'une rente différée ou retraité.

Accueil

Actions requises

Cette boîte s'affiche seulement sur la page d'accueil si vous avez une tâche en suspens. La marche à suivre est expliquée en détail sur la page. Si vous franchissez toutes les étapes en une seule session et qu'aucune autre action n'est requise, la prochaine fois que vous ouvrirez une session, la boîte Actions requises ne sera pas affichée.

Retraite

Projection de revenu de retraite : Vous donne votre revenu de retraite projeté, compte tenu des hypothèses, que vous pouvez modifier pour obtenir différents scénarios (p. ex. : À combien s'élèverait mon revenu si je prenais ma retraite à 55 ans?). Vous pouvez aussi produire des estimations de cessation.

Départ à la retraite : Vous donne des renseignements concernant les étapes du départ à la retraite et les options pour entamer le processus de départ à la retraite en ligne.

Demandes récentes : Vous montre les changements ou les opérations que vous avez faits au cours des sept derniers jours.

Bénéficiaires : Énumère vos bénéficiaires actuels. Si vous entrez des bénéficiaires sur le site, on vous enverra un nouveau formulaire de désignation de bénéficiaire. Vous devrez le signer et nous le retourner pour que vos choix entrent en vigueur.

Rente

Prendre ma retraite maintenant : Décrit les étapes à suivre pour prendre votre retraite et entamer le processus de départ à la retraite.

Dates importantes : Incluent votre date de départ à la retraite anticipée, votre date d'admissibilité à une rente non réduite et votre date de départ à la retraite normal.

Dans le haut de la page des dates importantes, vous trouverez un relevé du total de vos cotisations à un RPA à ce jour (date à laquelle vous avez ouvert votre session de Connexion HOOPP). Sachez qu'étant donné que les cotisations sont calculées à la fin de l'année, le montant affiché correspond au total de vos cotisations au 31 décembre de l'année précédente. Le nouveau total ne sera pas affiché avant le 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

Paiements futurs : L'onglet Paiements futurs permet à un retraité de voir le montant des paiements et la destination du prochain paiement. Les participants actifs ne voient pas cette option, puisqu'il faut avoir pris sa retraite pour recevoir des paiements.

Centre du savoir

Renseignements sur le régime : La section Renseignements sur le régime renferme un lien vers les documents du HOOPP (au format PDF), qui donnent aux participants des renseignements d'ordre général sur le régime. Pour obtenir une description complète de vos droits à retraite en vertu du HOOPP, veuillez consulter le texte du *Healthcare of Ontario Pension Plan* (en anglais seulement), que vous trouverez également sur le site hoopp.com. Pour consulter la documentation ou télécharger des formulaires, visitez le hoopp.com.

Votre dossier personnel

Renseignements personnels : Cette section renferme vos données personnelles, vos adresses de courriel, vos adresses postales et votre mode de correspondance de préférence.

Bénéficiaires : Énumère vos bénéficiaires actuels. Si vous êtes un participant actif, vous pouvez ajouter ou modifier une désignation de bénéficiaire. Si vous êtes retraité, vous devez communiquer avec le HOOPP pour effectuer ce changement.

Institutions financières : Énumère les institutions financières que nous avons en dossier aux fins de virements automatiques et vous permet d'ajouter ou de modifier vos renseignements bancaires.

Renseignements d'ouverture de session : Vous pouvez voir et modifier votre code d'utilisateur Connexion HOOPP et changer votre mot de passe, votre indice de mot de passe et vos questions de sécurité.

Boîte de courriel sécurisée

Si la boîte de courriel sécurisée est votre mode de correspondance de préférence, tous les documents qui vous sont destinés, y compris votre relevé annuel, seront livrés à cette adresse où vous pourrez les lire et les imprimer.

Commentaires

Faites-nous part de vos commentaires sur Connexion HOOPP.

Nous joindre

Si vous recevez votre correspondance par la poste, vous pouvez demander de la recevoir dans une boîte de courriel sécurisée, soit le moyen le plus rapide et le plus facile de recevoir la correspondance du HOOPP.

Si vous avez des questions qui demandent une réponse directe, procédez comme suit :

- **Centre d'appels** : 416-646-6445 ou 1-877-43HOOPP(46677), sans frais au Canada et aux États-Unis, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, heure de l'Est.
- **Courriel** : Écrivez-nous à infoclients@hoopp.com. N'oubliez pas de ne pas inclure vos coordonnées bancaires ni votre NAS dans les courriels car la sécurité de ce mode de communication n'est pas garantie.


Comment accéder à Connexion HOOPP

Vous pouvez accéder à Connexion HOOPP à partir du [site Web du HOOPP](#) ou en visitant le www.connexionhoopp.com. La première page qui va s'afficher renferme les conditions d'utilisation du site. Vous devez accepter les conditions d'utilisation pour pouvoir ouvrir une session dans Connexion HOOPP.

Lorsque vous aurez lu et accepté les conditions d'utilisation, une nouvelle page va s'afficher vous donnant l'option d'ouvrir une session. Si vous cliquez sur l'option Ouvrir une session, une page avec les champs code d'utilisateur et mot de passe s'affiche.

Comment s'inscrire en tant que nouvel utilisateur

La première fois que vous utiliserez Connexion HOOPP, vous allez devoir vous inscrire. À la page d'ouverture de session, cliquez sur Inscription en tant que nouvel utilisateur.



Ouvrir une session

Code d'utilisateur
 [J'ai oublié mon Code d'utilisateur](#)

Mot de passe¹
 [J'ai oublié mon Mot de passe](#)

[Ouvrir une session](#) [Inscription en tant que nouvel utilisateur](#)

En ouvrant une session sur ce site, vous en acceptez les Conditions d'utilisation.

Vous allez devoir fournir les quatre derniers chiffres de votre NAS, votre date de naissance et votre code postal.

Si vous avez déménagé et n'avez pas mis votre adresse à jour auprès du HOOPP, le système ne vous reconnaît pas en tant que participant lorsque vous entrez votre code postal. Vous devez d'abord signaler votre nouvelle adresse au HOOPP pour pouvoir vous inscrire. Si vous êtes titulaire d'une rente différée ou retraité, il vous suffit de communiquer avec le HOOPP. Si vous êtes un participant, veuillez communiquer avec votre employeur.

Comment créer votre code d'utilisateur et votre mot de passe

Dès que vous aurez reçu la confirmation de votre inscription, cliquez sur Continuer pour créer votre code d'utilisateur et votre mot de passe.

Si vous avez déjà créé un mot de passe pour le système téléphonique du HOOPP, vous devez utiliser le même mot de passe pour Connexion HOOPP, parce que les deux systèmes sont interreliés.

Inversement, vous pouvez utiliser votre mot de passe de Connexion HOOPP lorsque vous téléphonez au HOOPP.

Vous pouvez aussi utiliser un indice de mot de passe au cas où vous l'oublieriez. Votre indice doit être facile à retenir et très personnel. Il ne doit pas comporter plus de 60 caractères (chiffres ou lettres ou une combinaison des deux) et n'est pas sensible à la casse.

Les participants peuvent changer n'importe quand leur mot de passe et leur indice de mot de passe. Si vous avez oublié votre mot de passe lorsque vous venez pour appeler ou utiliser Connexion HOOPP,

cliquez sur J'ai oublié mon mot de passe à la page d'ouverture de session de Connexion HOOPP et on vous l'enverra par courriel. Vous pouvez également communiquer avec le HOOPP. Bien que les spécialistes du Service à la clientèle n'aient pas accès aux mots de passe des participants, ils peuvent accéder à votre indice de mot de passe pour vous aider à vous en rappeler.

Ouvrir une session

Code d'utilisateur
 [J'ai oublié mon Code](#)

Mot de passe!
 [J'ai oublié mon Mot de passe](#)

[Ouvrir une session](#) [Inscription en tant que nouvel utilisateur](#)

En ouvrant une session sur ce site, vous en acceptez les Conditions d'utilisation.

Après avoir créé votre code d'utilisateur et votre mot de passe, il ne vous reste plus qu'à les entrer dans les champs prévus à cet effet pour pouvoir ouvrir une session et utiliser toutes les caractéristiques et fonctionnalités de Connexion HOOPP.

Modes de correspondance

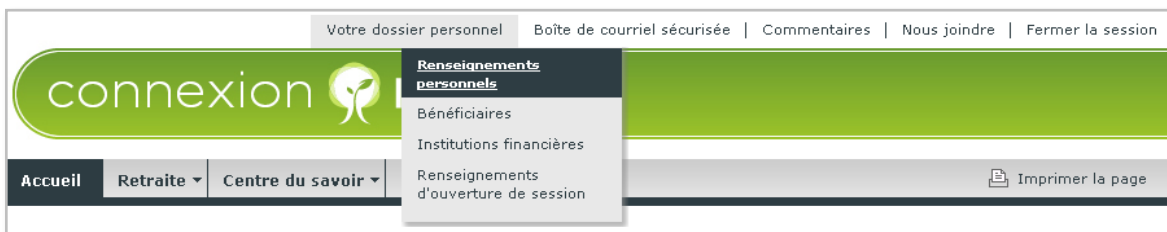
La boîte de courriel sécurisée (option située dans le coin supérieur droit de votre écran) permet aux participants de récupérer en ligne les documents générés par le système de façon sécurisée, de les imprimer et de les retourner au Service à la clientèle du HOOPP. Vous pouvez inscrire dans Votre dossier personnel si vous préférez recevoir les documents générés par le système électroniquement via la boîte de courriel sécurisée, ou qu'ils vous soient acheminés par la poste.

Les documents énumérés ci-dessous peuvent vous être livrés électroniquement à votre boîte de courriel sécurisée :

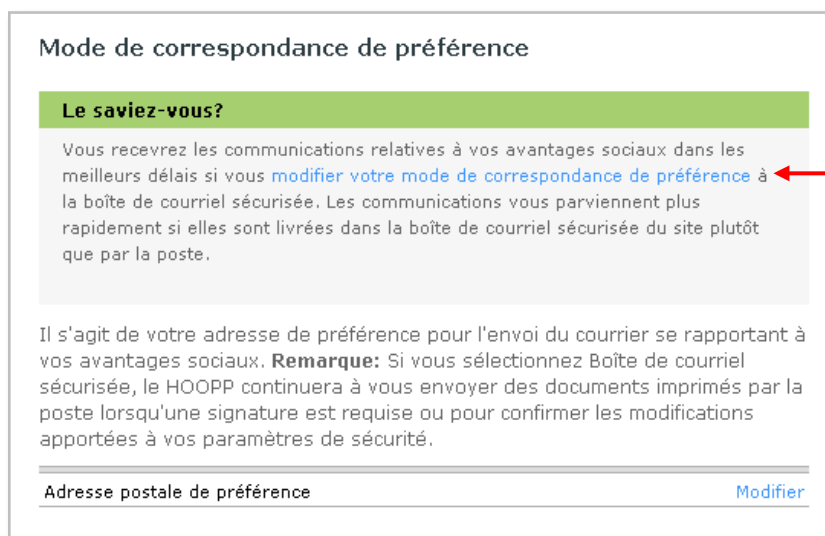
- autorisations et confirmations
- relevés annuels
- relevés annuels d'indexation au coût de la vie (pour les retraités et les titulaires d'une rente différée)
- feuillets de renseignements (T4A pour les retraités)
- autres documents officiels reliés à vos opérations avec le HOOPP, comme lorsque vous apportez des modifications à vos renseignements personnels ou procédez à un rachat de services passés.

Comment sélectionner votre mode de correspondance de préférence

Sous le lien Votre dossier personnel, qui se trouve au-dessus de la bannière Connexion HOOPP, vous verrez l'option, « Renseignements personnels » sous le menu déroulant.



Au bas de la page, vous pouvez cliquer pour modifier votre **mode de correspondance de préférence**.



Vous avez le choix entre une boîte de courriel sécurisée ou votre adresse postale permanente.

Une fois votre sélection faite, cliquez sur Modifier les préférences et vous allez recevoir un message vous disant que le changement a été apporté. Vous pouvez aussi annuler le changement.

Comment modifier votre adresse postale de préférence

Si vous êtes retraité ou titulaire d'une rente différée, vous pouvez le faire dans Connexion HOOPP ou en communiquant avec le HOOPP. Si vous êtes un participant, veuillez communiquer avec votre employeur.

Dans l'exemple ci-dessus, vous pouvez voir que l'**Adresse postale de préférence** est le mode de correspondance de préférence.

Préférences
Modification de vos préférences

Mode de correspondance de préférence
Où préférez-vous recevoir le courrier relatif à vos avantages sociaux?

<input type="radio"/>	Boîte de courriel sécurisée (disponible sur ce site)
<input checked="" type="radio"/>	Adresse postale de préférence (voir ci-dessous)

Adresse postale de préférence
Comme une seule adresse postale figure à votre dossier, celle-ci sera votre adresse postale de préférence.

<input checked="" type="radio"/>	Permanent Do Not Mail LONDON ON N5X 3E8 Canada
----------------------------------	--

Remarque : Inscrivez ou modifiez votre adresse postale dans [Votre dossier personnel](#).

Adresse de courriel de préférence
À quelle adresse de courriel devrait être envoyé le courrier relatif à vos avantages sociaux?

-- Aucune adresse de courriel ne figure au dossier --

Remarque : Inscrivez ou modifiez votre adresse de courriel dans [Votre dossier personnel](#).

[Modifier les préférences](#) [Annuler](#)

Vous pouvez modifier vos préférences pour passer d'Adresse postale de préférence à boîte de courriel sécurisée pour recevoir vos documents électroniquement.

Il vous suffit de cliquer sur **Modifier les préférences** lorsque vous avez terminé.

Comment voir vos renseignements personnels

Cliquez sur le lien [Votre dossier personnel](#) et sélectionnez **Renseignements personnels** sur le menu déroulant pour voir vos renseignements personnels.

La première page qui s'affiche lorsque vous ouvrez une session dans Connexion HOOPP est soit la boîte Actions requises, si vous avez une tâche en suspens, soit l'aperçu de votre retraite. Si vous êtes à la retraite, vous verrez la date de votre dernier jour de travail.

Accueil Retraite Centre du savoir Imprimer la page

Bonjour, Jane A Doe638400020

Actions requises!

Remarque : Les éléments de Action requise sont supprimés lorsque vous accomplissez l'action requise et fermez votre session de Connexion HOOPP ou si l'échéance de l'action requise est passée. Si l'action requise nécessite un traitement administratif, l'élément sera supprimé lorsque le traitement sera terminé.

Ajoutez ou confirmez votre adresse courriel Date limite : 27-03-2012 [Revoir et compléter](#)



Boîte de courriel sécurisée

Pour avoir accès à votre boîte de courriel sécurisée, cliquez sur le bouton ci-dessous.

[Boîte de courriel sécurisée](#)

Aperçu

Retraite

Rente (en date du 27-03-2012)

HOOPP

Situation **Admissible**

Serez-vous prêt pour la retraite?



Il peut être difficile de savoir de combien vous aurez besoin à la retraite et ce que vous pouvez faire pour préparer votre retraite.

[Faire une projection de votre revenu de retraite](#)

Si vous sélectionnez Renseignements personnels, vous verrez votre nom, votre date de naissance et votre code postal, ainsi que votre adresse de courriel, vos numéros de téléphone et votre mode de correspondance de préférence.

Renseignements pour les participants actifs et les titulaires d'une rente différée

Les participants actifs et les titulaires d'une rente différée voient les onglets Accueil, Retraite et Centre du savoir lorsqu'ils ouvrent une session. La boîte Actions requises ne s'affiche pas si vous n'avez aucune tâche en suspens. Si elle ne s'affiche pas, le premier onglet que vous allez voir est l'onglet Accueil.

Accueil Retraite Centre du savoir Imprimer la page

Renseignements pour les participants retraités

L'onglet Paiements futurs permet à un retraité de voir le montant des paiements et la destination du prochain paiement.

The screenshot shows the top navigation bar with 'Accueil', 'Retraite', and 'Centre du savoir'. A dropdown menu is open under 'Retraite', showing options like 'TOUS LES RÉGIMES', 'APERÇU', 'RENTES', 'Dates importantes', and 'paiements futurs'. A yellow box contains a message: 'supprimés lorsque vous accomplissez l'action requise et terminez votre session de Connexion HOOPP ou si l'échéance de l'action requise est passée. Si l'action requise nécessite un traitement administratif, l'élément sera supprimé lorsque le traitement sera terminé.' Below this, there is a form to 'Entrez votre adresse de courriel' with a 'Date limite : 08-07-2011' and a 'Revoir et compléter' button.

The screenshot shows the 'Vos paiements futurs' section. It includes a sub-section 'Versement de la rente au titre du RPA' with a note about the payment schedule. Below this are two tables: 'Détail des paiements' and 'Destination(s) des paiements'. The 'Détail des paiements' table shows a regular payment of 3,950.83 \$, minus federal and provincial taxes, resulting in a net payment of 3,254.26 \$. The 'Destination(s) des paiements' table shows the amount is paid to the Bank of Montreal via automatic transfer. A link 'Modifier la destination du paiement' is provided.

Détail des paiements	
Paiement régulier	3 950,83 \$
Montant brut	3 950,83 \$
Moins la retenue fédérale	-696,57 \$
Moins la retenue Provincial	-0,00 \$
Total	3 254,26 \$

Destination(s) des paiements	
Destination du montant qui vous est payé	
Montant brut	3 950,83 \$
Virement automatique	
Bank of Montreal	
Account Type: Other	
Account Number: xxxxxxxxxxxxxxx0067	

Changements de renseignements personnels

Comment ajouter ou modifier votre autre adresse

Les participants actifs ne peuvent pas modifier leur adresse permanente ni leur adresse de courriel au travail dans Connexion HOOPP parce que ces renseignements sont fournis chaque année par leur employeur pour la production des relevés annuels. Veillez à tenir votre employeur au courant de vos changements d'adresse pour que ces renseignements soient mis à jour dans Connexion HOOPP. Les retraités et titulaires d'une rente différée peuvent modifier leur adresse dans Connexion HOOPP ou en communiquant avec le HOOPP.

Tous les participants peuvent ajouter une autre adresse dans Connexion HOOPP en cliquant sous l'onglet Renseignements personnels. Voici comment procéder :

1. Sous l'onglet Votre dossier personnel, à Renseignements personnels, allez à la section Adresses postales

2. Si vous êtes un participant actif, vous ne verrez aucune option vous permettant de modifier votre adresse permanente et si vous cliquez sur **Données erronées?**, vous allez recevoir un message vous disant de communiquer avec le Service des ressources humaines de votre employeur
3. Cliquez sur Ajouter une adresse postale. La seule option qui s'offre à vous est **Autre** :

4. Cliquez sur Ajouter
5. Inscrivez les détails de l'adresse et cliquez sur **Ajouter une adresse postale**
6. Vous allez recevoir une confirmation indiquant que l'adresse a été ajoutée et cette adresse va figurer dans Votre dossier personnel

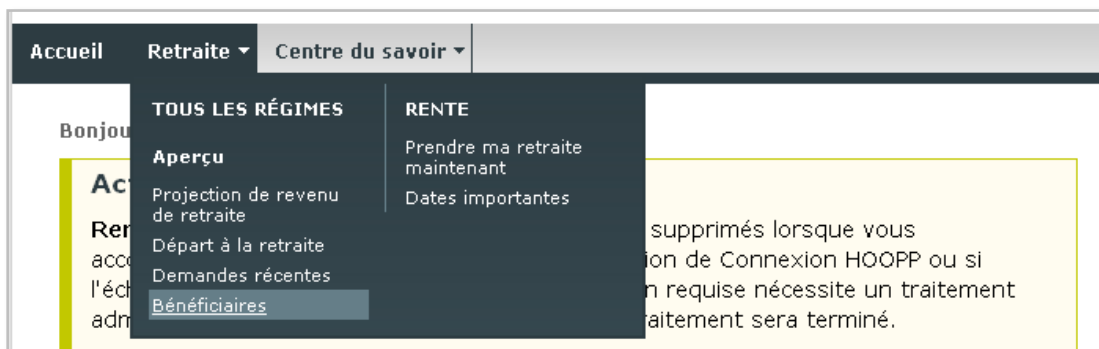
Comment ajouter ou modifier votre adresse de courriel personnelle

1. Sous Votre dossier personnel, à Renseignements personnels, allez à la section Adresse de courriel. Si vous êtes un participant actif, vous pouvez seulement modifier ou supprimer votre adresse de courriel personnelle.
2. S'il n'y a aucune adresse de courriel en dossier, cliquez sur Ajouter, comme vous avez fait lorsque vous avez ajouté une autre adresse. Si vous apportez une modification, cliquez sur **Modifier** ou **Supprimer**.
3. Inscrivez les détails de l'adresse et cliquez sur **Modifier ou ajouter une adresse de courriel**.
4. Vous allez recevoir une confirmation indiquant que l'adresse a été ajoutée et cette adresse va figurer dans Votre dossier personnel.

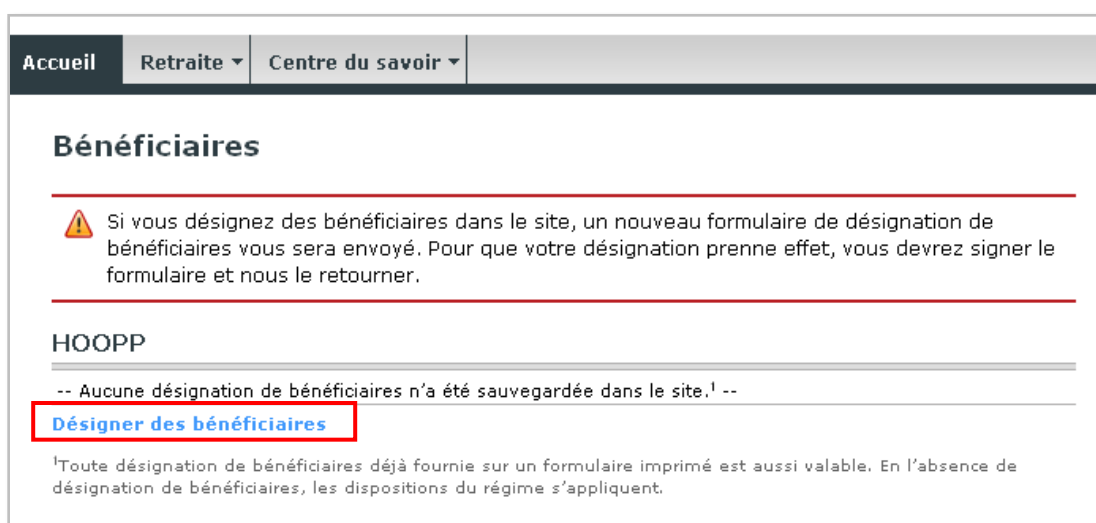
Comment ajouter ou modifier les renseignements sur le ou les bénéficiaires

Seuls les participants actifs et les titulaires d'une rente différée peuvent modifier leurs renseignements sur le ou les bénéficiaires dans Connexion HOOPP. À partir du moment où vous avez commencé à toucher des prestations de retraite, vous devez communiquer avec le HOOPP pour modifier ces renseignements.

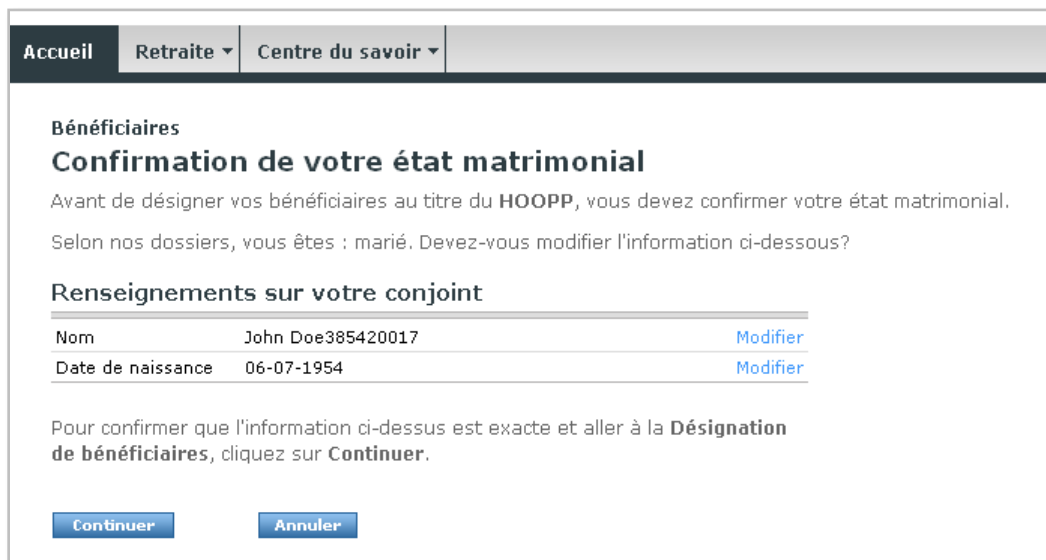
1. Sous l'onglet Retraite, cliquez sur Bénéficiaires



2. Si nous avons un ou des bénéficiaires en dossier, ils seront affichés.



3. Si vous voulez modifier votre désignation de bénéficiaire ou ajouter un bénéficiaire, cliquez sur Désigner des bénéficiaires.



4. Le système va vous demander de confirmer votre état matrimonial et si vous voulez ajouter ou modifier les renseignements sur votre conjoint.
5. Cliquez sur **Continuer**
6. Le moment est venu de Désigner des bénéficiaires :

Accueil
Retraite ▾
Centre du savoir ▾

Bénéficiaires

Désignation de bénéficiaires

Vous désignez des **Bénéficiaires** au titre du : **HOOPP**. Désignez un bénéficiaire à partir de la liste ou ajoutez une personne, une succession ou un organisme.

Vous ne pouvez désigner une personne, une succession ou un organisme à la fois comme bénéficiaire principal et bénéficiaire en sous-ordre.

Comment supprimer l'enregistrement d'un bénéficiaire :
L'ajout d'un bénéficiaire ne remplace pas automatiquement l'enregistrement de bénéficiaires précédents. Pour supprimer l'enregistrement d'un bénéficiaire pour lequel il est indiqué qu'il n'en est pas un, cliquez sur son nom afin d'accéder à l'écran où vous pourrez le supprimer.

HOOPP

Nom	Date de naissance	Bénéficiaires		N'est pas bénéficiaire
		Bénéficiaire principal	Bénéficiaire en sous-ordre ¹	
John Doe385420017	06-07-1954	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
John A. Doe181420061	S. O.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
John A. Doe432420031	S. O.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
John A. Doe462420076	S. O.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Ajouter un bénéficiaire --Faites un choix--

¹Les bénéficiaires en sous-ordre n'entrent en jeu que si votre bénéficiaire principal décède avant vous.

- Si vous avez un conjoint, vous pouvez désigner une ou plusieurs personnes ou votre succession comme bénéficiaire subsidiaire. Ce bénéficiaire touchera le solde des prestations payables après votre décès et celui de votre conjoint.
- Si vous avez un conjoint en dossier et tentez d'effectuer un changement de désignation de bénéficiaire en faveur d'un bénéficiaire autre que le conjoint, vous recevrez un message vous disant que votre conjoint doit produire un formulaire de renonciation à la rente de conjoint survivant dûment signé et communiquer avec le HOOPP. Cela tient au fait qu'en vertu de la loi, votre conjoint admissible est le premier bénéficiaire de vos prestations de retraite, à moins que vous et votre conjoint n'ayez signé un formulaire de renonciation.
- Si vous n'avez pas de conjoint, vous pouvez désigner une ou plusieurs personnes ou votre succession comme premier bénéficiaire.
- Les participants qui le désirent peuvent ajouter une désignation pour désigner leur succession.

Ajouter des renseignements sur un Bénéficiaire

[Comment abrégier](#)

Nom complet Nom de la succession	<input type="text"/>
Nom abrégé Nom de la succession ¹	<input type="text"/>
Nom du liquidateur	<input type="text"/>
Adresse du liquidateur	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Province	--Faites un choix--
Code postal	<input type="text"/>
Pays	--Faites un choix--


¹Comme les noms des succession peuvent être longs, vous devez également entrer un nom abrégé qui pourra être inscrit sur un chèque et à d'autres endroits où l'espace est restreint.

7. Cliquez sur **Continuer**

Si vous ajoutez un bénéficiaire dans Connexion HOOPP, il sera inscrit comme étant un choix en instance et nous vous enverrons un formulaire de désignation de bénéficiaire. Tout dépendant de votre mode de correspondance de préférence, ce formulaire vous sera acheminé soit à votre boîte de courriel sécurisée, soit par courrier à votre adresse postale de préférence. Vous devez remplir, signer et nous retourner ce formulaire pour que votre changement de désignation de bénéficiaire entre en

Accueil Retraite ▾ Centre du savoir ▾

Bénéficiaires

 Si vous désignez des bénéficiaires dans le site, un nouveau formulaire de désignation de bénéficiaires vous sera envoyé. Pour que votre désignation prenne effet, vous devrez signer le formulaire et nous le retourner.

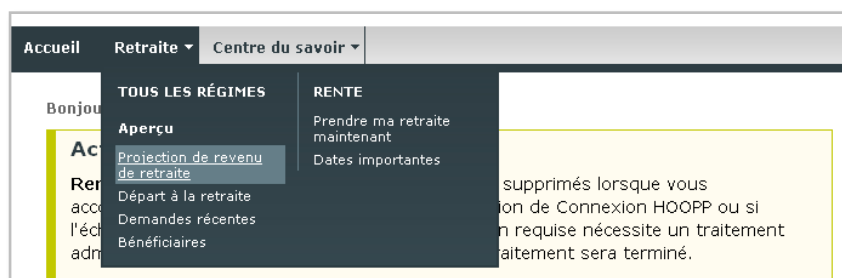
vigueur. Tant que le HOOPP n'aura pas reçu ce formulaire, votre changement de désignation de bénéficiaire sera inscrit comme étant un choix en instance.

Le système comporte une option qui vous permet d'effacer un choix en instance sur la page de désignation de bénéficiaires, auquel cas le changement de bénéficiaire ne sera pas traité. Même si nous vous retournons le formulaire, vous pouvez l'ignorer si vous avez supprimé votre choix en instance.

Comment effectuer une estimation de cessation

Les participants qui n'ont pas de conjoint peuvent avoir un aperçu des prestations qu'ils vont toucher compte tenu des années de cotisation accumulées à ce jour. On l'appelle estimation de cessation parce que cette estimation est faite lorsque le participant cesse de travailler auprès d'un employeur du HOOPP.

1. Cliquez sur l'onglet Retraite et cliquez sur le lien **Projection de revenu de retraite**, pour modifier les hypothèses de la projection en cliquant sur « Réafficher la projection » au bas de la page.



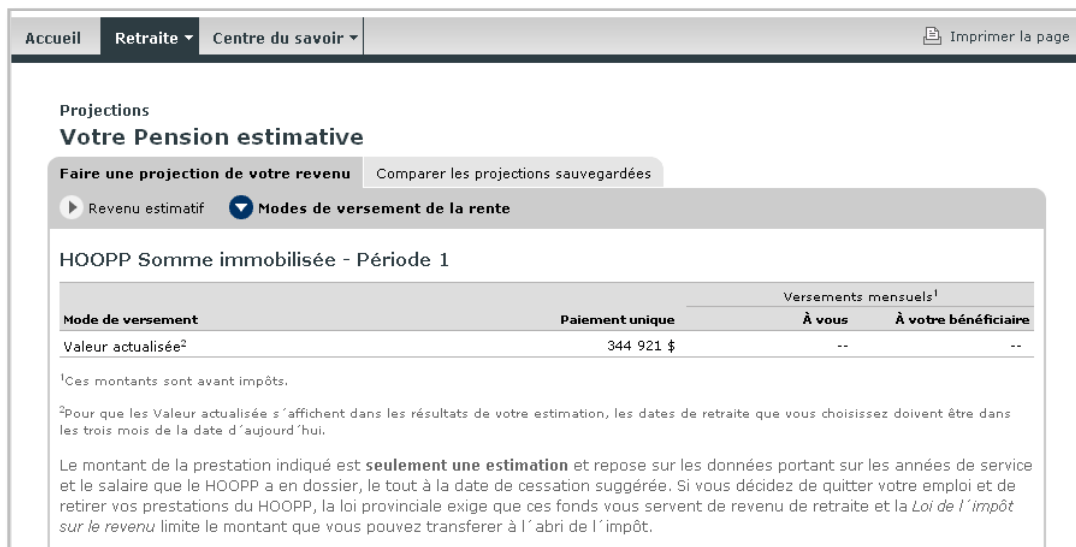
2. Entrez les hypothèses en fonction de la date de cessation. Par exemple, si la date de votre dernier jour de travail est le 01/31/2010 et que la date à laquelle vous commencez à toucher des prestations est le 02/01/2010. Ensuite, cliquez sur **Réafficher la projection**.

Prise en charge de Projection

Dates de la retraite		Entrer de nouvelles hypothèses	
Date du dernier jour de travail	22-08-2011	<input type="radio"/> Dates importantes	55 ans - âge de la retraite anticipée 30-06-2015
		<input checked="" type="radio"/> Autre date	22-08-2011 (jj-mm-aaaa)
		<input type="radio"/> Âge	
Date du début du versement de la rente	23-08-2011	<input type="radio"/> Dates importantes	Date du début du service de la rente la plus proche
		<input checked="" type="radio"/> Autre date	23-08-2011 (jj-mm-aaaa) (doit correspondre au premier jour d'un mois suivant votre dernier jour de travail.)
		<input type="radio"/> Âge	
Rente		Entrer de nouvelles hypothèses	
Lien avec le bénéficiaire	Sans conjoint	Sans conjoint	
Date de naissance du bénéficiaire			
Pourcentage annuel d'augmentation de salaire	0,0 %	0,000 % (0,0 % - 10,0 %)	
Pourcentage de poste à temps plein	100,0 %	100,000 % (0,0 % - 100,0 %)	
Réafficher la projection			

3. Cliquez sur le lien « Modes de versement de la rente ».

Votre estimation de cessation sera affichée. **REMARQUE** : Dans une estimation de cessation, le montant des prestations indiqué correspond à une rente différée. Vous ne pourrez pas les toucher



tant que vous ne serez pas admissible à la retraite.

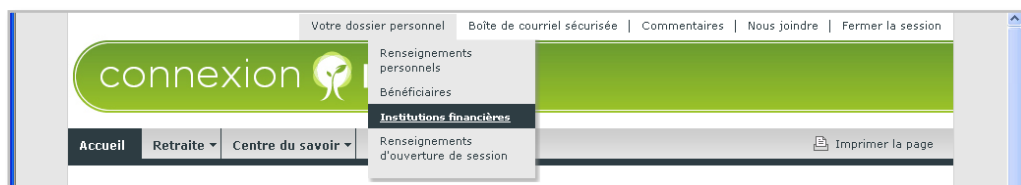
REMARQUE : La valeur actualisée (VA) d'une rente sous forme de somme forfaitaire est le montant dont nous avons besoin aujourd'hui pour vous constituer une rente à la retraite. L'estimation de la VA sera affichée seulement si vous commencez à toucher des prestations dans les trois mois qui suivent le jour courant et si vous avez moins de 55 ans.

Lorsqu'ils quittent leur emploi, les participants qui ont accumulé des prestations de retraite dans le HOOPP peuvent laisser tomber leur rente viagère et retirer leurs prestations en une somme forfaitaire avant l'âge de 55 ans. Ils doivent transférer cette somme à un instrument d'épargne-retraite immobilisé, comme une rente ou un fonds de revenu viager. Une partie de la somme retirée peut être assujettie à l'impôt sur le revenu pour l'année au cours de laquelle elle a été retirée.

Comment établir un virement automatique auprès de votre institution financière si vous prenez votre retraite

Les participants actifs et les titulaires d'une rente différée vont devoir fournir des renseignements sur leur institution financière seulement s'ils prévoient prendre leur retraite et toucher leurs paiements de rente par virement automatique.

1. Cliquez sur Votre dossier personnel et sélectionnez Institutions financières dans le menu déroulant



2. Si vous avez déjà ajouté une institution financière, les renseignements seront affichés et vous verrez une option vous permettant de modifier ces renseignements.

renferme deux graphiques à barres, un avant 65 ans et un après 65 ans. Vous pouvez demander de voir les détails du calcul.

Les renseignements sur le revenu projeté ont pour seul et unique but de vous aider à planifier votre retraite; vous ne devriez pas vous fier uniquement à ces renseignements pour prendre des décisions définitives concernant votre départ à la retraite. Vos véritables droits à retraite, calculés à partir de données vérifiées, vous seront payés conformément aux dispositions du texte du Healthcare of Ontario Pension Plan, règlement officiel du Régime (en anglais seulement) et des lois applicables en vigueur au moment où vous prendrez votre retraite. Le HOOPP n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des renseignements concernant les prestations de retraite de l'État. Veuillez communiquer directement avec les administrateurs de ces régimes pour connaître les montants exacts.

Lorsque vous cliquez sur Revenu projeté, vous obtenez un graphique produit en fonction des hypothèses de base :



Dates de la retraite		Entrer de nouvelles hypothèses	
Date du dernier jour de travail	30-06-2015	<input checked="" type="radio"/> Dates importantes	55 ans - âge de la retraite anticipée 30-06-2015
		<input type="radio"/> Autre date	<input type="text"/> jj-mm-aaaa
		<input type="radio"/> Âge	<input type="text"/>
Date du début du versement de la rente	01-07-2015	<input checked="" type="radio"/> Dates importantes	Date du début du service de la rente la plus proche
		<input type="radio"/> Autre date	<input type="text"/> jj-mm-aaaa (doit correspondre au premier jour d'un mois suivant votre dernier jour de travail.)
		<input type="radio"/> Âge	<input type="text"/>
Rente		Entrer de nouvelles hypothèses	
Lien avec le bénéficiaire	Sans conjoint	Sans conjoint	
Date de naissance du bénéficiaire		<input type="text"/> (jj-mm-aaaa)	
Pourcentage annuel d'augmentation de salaire	0,0 %	<input type="text"/> 0,000 % (0,0 % - 10,0 %)	
Pourcentage de poste à temps plein	100,0 %	<input type="text"/> 100,000 % (0,0 % - 100,0 %)	
<input type="button" value="Réafficher la projection"/>			

Cependant, vous pouvez modifier ces hypothèses (p. ex. : l'âge de votre départ à la retraite) et réafficher la projection en utilisant les hypothèses que vous avez sélectionnées.

Vous pouvez sauvegarder jusqu'à 12 scénarios. À partir du moment où vous avez sauvegardé 12 scénarios, vous devez en effacer un pour pouvoir en sauvegarder un autre. Vous pouvez effacer des scénarios en tout temps.

Sauvegarder cette projection		
<input type="text" value="Entrez une description sauvegardées"/>	<input type="button" value="Sauvegarder"/>	Comparer les projections

Si vous cliquez sur Comparez les projections sauvegardées, vous pouvez voir jusqu'à trois estimations antérieures côte à côte. Cela vous permet de comparer les prestations estimatives obtenues en utilisant différentes hypothèses.

Modes de versement de la rente

La page Modes de versement de la rente vous montre le type de rente auquel vous êtes admissible, compte tenu des données que le HOOPP a en dossier.

L'écran ci-dessous vous montre les renseignements applicables à un participant actif sans conjoint, admissible à une rente de type G-15. En vertu de la rente G 15, vous toucherez une rente votre vie durant. Si vous décédez avant d'avoir touché une rente mensuelle pendant 15 ans (180 versements de rente), votre rente mensuelle, à l'exclusion des prestations de retraite anticipée, sera servie à votre premier bénéficiaire pendant le reste des 180 versements de rente prévus.

Projections
Votre Pension estimative

Faire une projection de votre revenu | Comparer les projections sauvegardées

Revenu estimatif | Modes de versement de la rente

HOOPP Rente au titre du RPA

Mode de versement	Versements mensuels ¹	
	À vous	À votre bénéficiaire
Rente viagère G-15		
Avant le 30-06-2030	1 751 \$	1 751 \$
À compter du 30-06-2030	1 751 \$	0 \$
Rente de raccordement	385 \$	0 \$

¹Ces montants sont avant impôts.

Remarque: Healthcare of Ontario Pension Plan se réserve le droit de corriger les erreurs. Par exemple, si les estimations contredisent les dispositions du Healthcare of Ontario Pension Plan, règlement officiel du Régime (en anglais seulement), le texte du HOOPP prévaudra. En vertu de la loi, un régime doit être régi conformément à ses dispositions.

Hypothèses

Numéro de référence	372185016
Date du dernier jour de travail	30-06-2015
Date du début du versement de la rente	01-07-2015
Lien avec le bénéficiaire	Sans conjoint
Date de naissance du bénéficiaire	
Pourcentage annuel d'augmentation de salaire	0,0 %
Pourcentage de poste à temps plein	100,0 %

[Détails du calcul](#)

Départ à la retraite

L'onglet Retraite vous permet aussi d'entamer le processus de départ à la retraite en sélectionnant «Prendre ma retraite maintenant».

Cette section renferme des liens vers des renseignements généraux concernant les étapes du départ à la retraite et la marche à suivre si vous prévoyez prendre votre retraite bientôt. À partir de cette section, vous pouvez aussi entamer le processus de départ à la retraite et choisir les modalités de votre retraite.

Comment entamer le processus de départ à la retraite en ligne

Les participants admissibles peuvent entamer le processus de départ à la retraite et faire les choix relatifs à leur pension dans Connexion HOOPP.

Comprendre le processus

Cet écran vous donne des conseils pratiques pour amorcer le processus de départ à la retraite.

Prendre ma retraite maintenant

Étapes pour prendre sa retraite | 1-877-43HOOPP (46677) | Imprimer

- 1 Comprendre le processus**
- Avertir votre employeur
- Vérifier l'adresse de courriel
- Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires et les renseignements connexes
- Choisir les modalités de votre retraite
- Autres considérations

Comprendre le processus

Accès à des renseignements pratiques
 Avant de pouvoir commencer à recevoir vos prestations de retraite, vous devrez prendre d'importantes décisions. Sur ce site, vous trouverez des renseignements personnalisés et les outils dont vous aurez besoin à chaque étape du processus.

Aperçu rapide
 En savoir plus sur les importantes décisions que vous devrez prendre avant de pouvoir partir à la retraite et de commencer à recevoir vos prestations de retraite.

- Conseils sur la retraite [Lire le texte](#)
- Liste de vérification en vue du départ à la retraite

Conseil

Commencez tôt
 Pour une transition harmonieuse, commencez votre processus de départ à la retraite trois mois avant la date à laquelle vous prévoyez arrêter de

Avertir votre employeur au moins trois mois avant la date prévue de votre départ à la retraite.

Prendre ma retraite maintenant

Étapes pour prendre sa retraite 1-877-43HOOPP (46677) | Imprimer

1 Comprendre le processus	Avertir votre employeur Pour commencer à recevoir rapidement vos prestations de retraite, avertissez votre employeur au moins 3 mois (ou dès que possible) avant la date prévue de votre départ à la retraite. Pour choisir la date de votre cessation d'emploi, vous devez tenir compte, en consultation avec votre employeur, des vacances, des heures compensatoires et des congés de maladie dont vous disposez. Veuillez noter que le HOOPP informera votre employeur que vous avez fixé la date de votre départ à la retraite. Cette date pourrait être modifiée.
2 Avertir votre employeur	
3 Vérifier l'adresse de courriel	
4 Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires et les renseignements connexes	
5 Choisir les modalités de votre retraite	
6 Autres considérations	

Vérifier l'adresse de courriel

Cela va vous donner l'option de recevoir les communications électroniques du HOOPP.

Votre dossier personnel | Boîte de courriel sécurisée | Commentaires | Nous joindre | Fermer la session

connexion HOOPP

Accueil Retraite Centre du savoir Imprimer la page

Prendre ma retraite maintenant

Étapes pour prendre sa retraite 1-877-43HOOPP (46677) | Imprimer

1 Comprendre le processus	Vérifier l'adresse de courriel Modifiez au besoin votre adresse courriel personnelle pour pouvoir recevoir les communications électroniques du HOOPP. Adresse courriel personnelle Ajouter - Ne figure pas au dossier -
2 Avertir votre employeur	
3 Vérifier l'adresse de courriel	
4 Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires et les renseignements connexes	
5 Choisir les modalités de votre retraite	
6 Autres considérations	

Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires et les renseignements connexes

Inscrivez tous les renseignements nécessaires sur le ou les bénéficiaires. Tous les changements de données sur le ou les bénéficiaires doivent être apportés avant de déterminer la date du début du service de la rente.

Votre conjoint admissible doit être votre premier bénéficiaire. Si vous désirez désigner une personne autre que votre conjoint admissible comme premier bénéficiaire, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle du HOOPP pour obtenir de plus amples renseignements.

Accueil **Retraite** Centre du savoir Imprimer la page


Prendre ma retraite maintenant

Étapes pour prendre sa retraite 1-877-43HOOPP (46677) | Imprimer

- 1 Comprendre le processus
- 2 Avertir votre employeur
- 3 Vérifier l'adresse de courriel
- 4 Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires et les renseignements connexes**
- 5 Choisir les modalités de votre retraite
- 6 Autres considérations

Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires et les renseignements connexes

Afin de profiter de toutes les options de rente qui vous sont offertes, à vous et à votre famille, veuillez à mettre à jour les renseignements sur vos bénéficiaires.

 [Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires](#)

Choisir les modalités de votre retraite

Accueil **Retraite** Centre du savoir Imprimer la page

Prendre ma retraite maintenant

Étapes pour prendre sa retraite 1-877-43HOOPP (46677) | Imprimer

- 1 Comprendre le processus
- 2 Avertir votre employeur
- 3 Vérifier l'adresse de courriel
- 4 Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires et les renseignements connexes
- 5 Choisir les modalités de votre retraite**
- 6 Autres considérations


Choisir les modalités de votre retraite

Lorsque vous avez décidé de prendre votre retraite, entrez les données en ligne en commençant par choisir les modalités de votre retraite.

N'oubliez pas que votre âge et vos années de service ont une incidence sur le montant de votre rente.

[Faire les choix relatifs à la Rente](#)

Aidez-moi à prendre ma décision



- Voir les dates importantes pour le départ à la retraite
- Faire une projection de votre revenu de retraite

Passez en revue vos renseignements personnels avant de choisir les dates relatives à votre retraite. Inscrivez la date à laquelle vous voulez que débute le service de la rente.

La date la plus rapprochée que le participant peut sélectionner comme date du début du service de la rente est la date du système plus 90 jours arrondis au premier du mois suivant.

Le système va informer votre employeur de la date de départ à la retraite que vous avez choisie.

Si vous cotisez au HOOPP par le biais de plus d'un employeur, vous devez cesser votre emploi chez tous vos employeurs pour que débute le service de la rente. Dès que vous entamez le processus de départ à la retraite, le système procède au calcul de vos droits à retraite.

Vous aurez aussi l'occasion de passer en revue les renseignements que vous devez connaître pendant que vous vous préparez à prendre votre retraite.

Vous pourrez choisir où vous désirez recevoir vos versements en sélectionnant le compte de virement automatique qui figure déjà à l'écran ou en changeant d'institution financière.

Vous pourrez passer en revue vos renseignements personnels avant de soumettre les modalités de votre retraite.

Autres considérations

The screenshot shows a web interface for the HOOPP website. At the top, there are navigation tabs: 'Accueil', 'Retraite', and 'Centre du savoir'. A utility link 'Imprimer la page' is visible in the top right. The main heading is 'Prendre ma retraite maintenant'. Below this is a progress bar with six steps: 1. Comprendre le processus, 2. Avertir votre employeur, 3. Vérifier l'adresse de courriel, 4. Vérifier ou modifier votre désignation de bénéficiaires et les renseignements connexes, 5. Choisir les modalités de votre retraite, and 6. Autres considérations. Step 6 is highlighted with a red box. The 'Autres considérations' section contains two expandable items: 'Prestations gouvernementales' and 'Mise à jour de vos coordonnées'. The 'Mise à jour de vos coordonnées' section contains text about updating contact information. To the right, there is a 'Conseil' box with the title 'Ajoutez votre adresse de courriel personnelle.' and text advising to provide a personal email address for faster service.

Vous pouvez passer en revue les considérations telles que les prestations gouvernementales et les mises à jour de vos coordonnées dans le dernier élément de la section Retraite.

Si la boîte de courriel sécurisée est votre mode de correspondance de préférence, nous vous ferons parvenir un Formulaire d'autorisation et un Relevé de confirmation des options de rente à cette adresse que vous devrez imprimer, remplir, signer et retourner au HOOPP. La section Actions requises de Connexion HOOPP vous rappellera de remplir ces formulaires.

Si votre mode de correspondance de préférence est par la poste, vous allez recevoir le Formulaire d'autorisation et le Relevé de confirmation des options de rente par la poste. Le service de la rente ne peut pas commencer tant que le HOOPP n'a pas reçu ces formulaires dûment remplis par le participant.

Vous pouvez encore annuler votre demande de retraite après avoir sélectionné l'option Prendre ma retraite avec ces choix.

Comment modifier ou annuler votre demande de retraite

Si vous avez déjà franchi les étapes du départ à la retraite, mais que nous n'avons pas encore reçu votre documentation, vous pouvez :

- Conserver vos choix et retourner la documentation requise avant la date limite inscrite dans la section Actions requises.
- Au besoin, vous pouvez modifier ou annuler votre demande de retraite en retournant à «Choisir les modalités de votre retraite».
- Annuler votre demande de retraite et recommencer plus tard.

Veillez informer votre employeur si vous avez entamé le processus de départ à la retraite en ligne par erreur. Lorsque vous entamez le processus en ligne, votre employeur est automatiquement informé de votre intention de quitter votre emploi. Celui-ci communiquera avec vous à ce sujet. Le HOOPP ne débutera pas les versements de rente tant qu'il n'aura pas reçu la confirmation de votre employeur que vous avez quitté votre emploi.

REMARQUE : L'annulation du processus de départ à la retraite par le participant via Connexion HOOPP n'est pas permise après qu'un versement a été émis. Une fois qu'un versement a été reçu, les annulations ou les changements doivent être faits par un spécialiste du Service à la clientèle qui évaluera les conséquences possibles sur les versements.

Renseignements pour les retraités

La section Actions requises ne s'affiche pas si vous n'avez aucune tâche en suspens.

À la section Votre dossier personnel, les retraités peuvent voir les renseignements sur le ou les bénéficiaires seulement. Vous devez communiquer avec un spécialiste du Service à la clientèle du HOOPP si vous avez des questions sur votre désignation de bénéficiaire.

Les opérations accessibles aux retraités se trouvent sous le lien Votre dossier personnel.

Changements de renseignements personnels

Comment modifier ou supprimer une adresse de courriel

Sous Votre dossier personnel, à Renseignements personnels, allez à la section Adresses de courriel. Choisissez l'option adresse de courriel au travail ou personnelle et cliquez sur Ajouter.

Si nous avons une adresse de courriel en dossier, elle sera affichée. Au lieu de cliquer sur Ajouter, cliquez sur Modifier.

Adresses de courriel

Pour nous aider à garder nos dossiers à jour, vérifiez l'exactitude de votre adresse courriel.

Adresse de courriel personnelle

test@yahoo.com

Modifier | Supprimer

Inscrivez l'adresse de courriel et cliquez sur Ajouter une adresse de courriel.

Comment modifier ou supprimer une adresse postale

Sous l'onglet Renseignements personnels, sous Votre dossier personnel, allez à la section Adresses postales. Vous verrez que vous avez l'option de modifier votre adresse postale permanente et d'ajouter une autre adresse postale.

Adresses postales

Permanent Données erronées?
Do Not Mail
LONDON ON N5X 3E8
Canada

Ajouter une adresse postale --Faites un choix-- Ajouter

Numéros de téléphone --Faites un choix--
Autre

Cliquez sur Modifier ou Ajouter, selon le cas, puis remplissez les champs d'adresse qui figurent à l'écran.

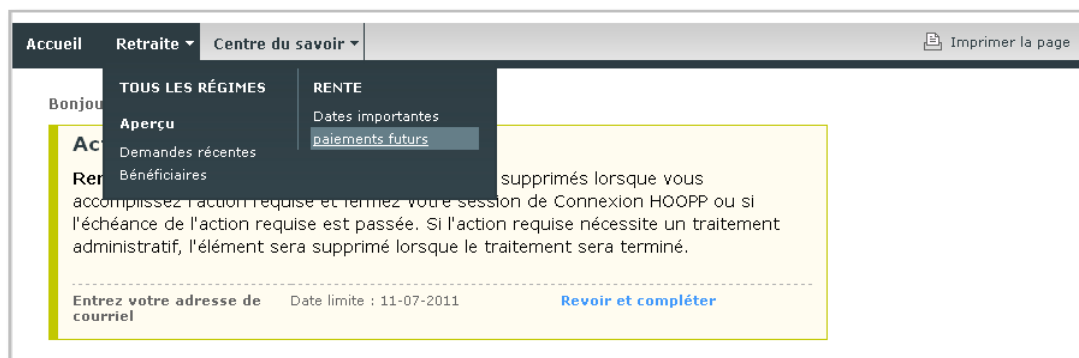
Vous recevrez une confirmation lorsque vous aurez terminé et vous pourrez voir les données que vous avez mises à jour ou ajoutées en affichant la page de Votre dossier personnel.

Opérations de rente

Comment voir les détails des paiements

Cliquez sur l'onglet Retraite, puis sur l'onglet Rente et cliquez sur Paiements futurs.

Vous allez accéder à une page qui renferme le détail des paiements, y compris où les paiements sont déposés et à combien s'élèveront les retenues d'impôt à la source fédérale et provinciale.



Vous pouvez modifier les paramètres des retenues d'impôt à la source pour avoir une idée des répercussions qu'elles auront sur vos versements de rente. Cliquez sur Modéliser la retenue dans la section Retenue d'impôt estimative :

Comment modifier la destination des paiements

Cliquez sur l'onglet Retraite, puis sur Paiements futurs. La section Destination(s) des paiements va s'afficher à l'écran. Cliquez sur Modifier la destination du paiement.

Le système va afficher une page qui vous montre où vos paiements sont déposés et qui vous permet de sélectionner une autre destination.

Accueil **Retraite** Centre du savoir Imprimer la page

Vos paiements futurs

Information
[Historique des paiements](#)

Versement de la rente au titre du RPA

Le traitement des paiements est effectué conformément au [Calendrier de versement de la rente](#).
 Pour qu'une modification entre en vigueur à temps pour votre **paiement du 01-08-2011** et vos paiements ultérieurs, vous devez apporter cette modification d'ici le 18-07-2011.

Détail des paiements		Destination(s) des paiements	
Paiement régulier	3 950,83 \$		
Montant brut	3 950,83 \$	Destination du montant qui vous est payé	
Moins la retenue fédérale	-696,57 \$	Montant brut	3 950,83 \$
Moins la retenue Provincial	-0,00 \$	Virement automatique	
1	3 254,26 \$	Bank of Montreal	
		Account Type: Other	
		Account Number: xxxxxxxxxxxxxxxx0067	

1 D'autres retenues peuvent s'appliquer.

Pour en savoir plus sur votre dernier paiement, allez aux [Renseignements sur vos paiements](#).

[Modifier la destination du paiement](#)

Retenue d'impôt estimative

Retenue d'impôt fédéral		Retenue d'impôt provincial	
Revenu imposable	3 950,83 \$	Revenu imposable	3 950,83 \$
Montant des crédits d'impôt personnels fédéraux (formulaire TD1)	10 527,00 \$	Province	ON
Somme additionnelle retenue	0,00 \$	Montant des crédits d'impôt personnels provinciaux (formulaire TP-1015.3)	9 104,00 \$
Montant estimatif de la retenue fédérale	696,57 \$	Somme additionnelle retenue	0,00 \$
		Montant estimatif de la retenue provinciale	0,00 \$

- [Modéliser la retenue](#)
- [Imprimer le formulaire de retenue d'impôt](#)
- [Modéliser la retenue](#)
- [Imprimer le formulaire de retenue d'impôt](#)

Après avoir fait votre sélection, cliquez sur Modifier l'adresse de paiement.

Si vous recevez à l'heure actuelle votre rente par virement automatique et que vous désirez la recevoir à une autre adresse postale, vous devez communiquer avec le Service à la clientèle du HOOPP.

La seule option qui s'offre aux résidents canadiens est le virement automatique de votre rente mensuelle à une institution financière canadienne. Les non-résidents du Canada qui désirent modifier leur rente mensuelle doivent communiquer avec le Service à la clientèle du HOOPP.

Vous allez recevoir une confirmation de la modification. Si vous modifiez la destination pour un autre compte bancaire, **ne fermez pas l'ancien compte tant que les paiements n'ont pas commencé à être déposés dans le nouveau compte.**

Nous joindre

Heures : 8 h à 17 h (HNE)

Du lundi au vendredi

N° de téléphone : 416-369-9212

Service à la clientèle :

416-646-6445 ou 1-877-43HOOPP(46677), sans frais au Canada et aux États-Unis

Courriel : infoclients@hoopp.com

(Ne pas inclure vos coordonnées bancaires ni votre NAS dans les courriels car la sécurité de ce mode de communication n'est pas garantie.)

Adresse : 1 Toronto St., Suite 1400

Toronto, Ontario

M5C 3B2